



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

mercredi 9 décembre 2020 à 20h15 à la grande salle

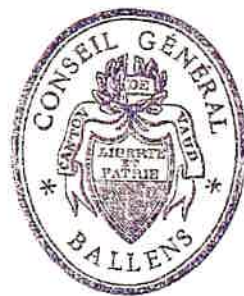
Au vu des mesures sanitaires en vigueur, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire, ainsi que la désinfection des mains à l'entrée de la salle.

Ordre du jour :

- Appel
- Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2020
- Assermentation/démission
- Préavis municipal :
05/2020 – Budget pour l'année 2021
- Communications municipales
- Divers et propositions individuelles

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Brigitte Urben

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président ou de la secrétaire. Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.

Ballens, le 30 novembre 2020